

# REUNION PUBLIQUE AVEC LES RIVERAINS DE L'AVENUE DE GRADIGNAN

Lieu : Hôtel de Ville de Pessac

Date : 12 avril 2023

Heure : 18h30

Ville de  
**PESSAC**

## COMPTE-RENDU

M. le Maire souhaite rappeler les responsabilités de chacun :

- la ville de Pessac se préoccupe de la situation de l'avenue de Gradignan qui n'est pas sous-estimée. Stéphane MARI, adjoint délégué aux espaces publics, Christian CHAREYRE, conseiller municipal à la voirie et Fatima BIZINE, maire-adjointe de quartiers se saisissent de ce sujet.
- le comité de quartier Chiquet-Fontaudin n'a pas fait état de récentes difficultés lors de la dernière assemblée générale.
- Béatrice de François, Vice-présidente de la métropole, a reçu un courrier de Franck Raynal, Maire de Pessac, sur l'opposition de la ville au maintien de circulation de bus sans réfection profonde de la voirie.

Entre maintenant et le nouveau réseau mis en œuvre le 7 septembre prochain, M. le Maire rappelle les options proposées par Bordeaux métropole :

- limiter la vitesse des bus 35 à 20km/h du 24 avril 2023 au 23 juin 2023
- relever les vitesses des bus
- faire le bilan de cette expérimentation
- engager des travaux de réfection de l'avenue : travail d'écriture d'un programme et d'élaboration d'un calendrier prévisionnel de travaux : aucune échéance communiquée aujourd'hui par Bordeaux métropole

M. le Maire insiste sur la nécessité de limiter les nuisances sonores tout en rappelant qu'il paraît difficile de supprimer les transports en commun sur cet axe central.

La Présidente du Comité de Quartier Chiquet-Fontaudin relate le mal-être des habitants.

Les riverains qui prennent la parole font état des faits suivants :

*« Depuis 20 ans, il y a toujours eu des problèmes de sécurité routière », « regret de l'absence de Bordeaux métropole », « les riverains sont résignés par la situation, « il y a un sentiment de confusion : qui décide, qui est au courant de quoi ? Bordeaux métropole ? la ville de Pessac ? », « les plateaux surélevés sont un enfer ».* Les riverains demandent des contrôles supplémentaires de la Police municipale et s'interrogent sur le maintien du bus 35 par l'avenue de Gradignan. Les radars répressifs fixes sont du ressort de l'Etat. La mairie peut faire des contrôles ponctuels via la Police municipale.

M. le Maire rappelle qu'il est régulièrement informé a posteriori des décisions de Bordeaux métropole ; par la nouvelle majorité métropolitaine, notamment sur la question des transports. Il rappelle qu'il a voté contre la délibération sur les tarifs des transports scolaires.

M. le Maire explique qu'il a toujours transmis aux habitants la totalité des informations qu'il avait en sa possession.

**En conclusion, M. le Maire confirme que les études vont être menées par Bordeaux Métropole pour rénover en totalité et en profondeur l'avenue. La déviation des bus doit s'appliquer tant que les travaux ne sont pas engagés.**

**Prochain rendez-vous avec les riverains** : début juillet à l'issue de la période d'expérimentation des 20km/h pour faire le bilan sur le niveau des nuisances ressenties. Bordeaux métropole et la ville de Pessac présenteront l'état d'avancement du programme de travaux.

---